

Département
HAUT-RHIN

Arrondissement
ALTKIRCH

COMMUNE de SPECHBACH

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 6 juillet 2026

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :

19

Nombre des membres
qui se trouvent
en fonction :

19

Nombre des membres
qui ont assisté
à la séance :

14

Le Conseil Municipal de la commune de Spechbach, étant assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Yves KELLER, Maire.

Étaient présents : **14**

KELLER Yves, DANGELSER Annaïck, MULLER Denis, BUCHER Nathalie, SPROESSER Thomas, ANSELM Corinne, SAUNER Monique, VAYER Emmanuel, BELZUNG Baptiste, FUTSCH Virginie, MEYER Christine, MEYER Thibaut, ALVES-MULLER Marina et GROETZ Damien.

Étaient absents : **5**

Excusés : DITNER Kevin, FOLTZER-ESTEVEES Anne, GEISS Agnès et PFLIEGER Jérémy

Non excusé : HEIM Antoine

Procurations : DITNER Kevin a donné procuration à MULLER Denis

FOLTZER-ESTEVEES Anne a donné procuration à DANGELSER Annaïck

PFLIEGER Jérémy a donné procuration à KELLER Yves

Délibération N°2026/33

Honorariat de M. Paul STOFFEL

Le Maire explique que l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins douze ans. Le préfet peut décider d'attribuer l'honorariat soit de sa propre initiative, soit sur proposition de la collectivité d'exercice, soit sur proposition d'un tiers.

Il précise que l'honorariat n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal.

Il souhaite que la Commune propose au préfet du Haut-Rhin de nommer M. Paul STOFFEL, Maire honoraire de la Commune de Spechbach.

Il rappelle que M. STOFFEL a été :

- Conseiller Municipal de Spechbach-le-Haut de mars 1983 à mars 1989
- 1^{er} adjoint au Maire de Spechbach-le-Haut de mars 1989 à juin 1995
- Maire de Spechbach-le-Haut de juin 1995 à janvier 2016
- Maire de la Commune Nouvelle de Spechbach de janvier 2016 à mars 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-35 ;

Considérant que M. Paul STOFFEL a été adjoint au Maire de mars 1989 à juin 1995 et Maire de juin 1995 à mars 2026 ;

Sur proposition du Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de proposer au préfet du Haut-Rhin de nommer Monsieur Paul STOFFEL, Maire honoraire de la Commune de Spechbach.

Pour extrait conforme au registre,
A Spechbach, le 6 juillet 2026
Le Maire, Yves KELLER

